MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 207 26 février 2003

SOMMAIRE

ABS Finance Fund, Sicav, Luxembourg	9907	Federspiel & Back Holding S.A., Kockelscheuer	9923
Agnes Constructions (Ettelbrück), S.à r.l., Ettel-		Fin Social S.A., Luxembourg	9904
brück	9890	Finger S.A., Luxembourg	9930
Amas Holding S.A., Luxembourg	9913	First Nevada Holding S.A.H., Luxembourg	9893
Amas Holding S.A., Luxembourg	9916	Fontane Financière S.A., Luxembourg	9916
Amicale du Moto-Touring Luxembourg Railroa-		Fontane Financière S.A., Luxembourg	9916
ders, A.s.b.l., Roeser	9917	G.M.B. Invest S.A., Luxembourg	9893
(Jean) Arendt et Fils S.A., Colmar-Berg	9891	Garage Roger & Diego, S.à r.l., Pétange	9903
Argolux, GmbH, Münsbach	9925	Genese Holding S.A., Luxembourg	9898
Argolux, GmbH, Münsbach	9926	Geser S.A., Luxembourg	9923
Argolux, GmbH, Münsbach	9927	Havana S.A., Goetzingen	9917
(I.) Baldur LTD, Luxembourg	9930	Hoffman Managment & Boards S.A., Luxem-	
(JP.) Barthelmé, S.à r.l., Dudelange	9912	bourg	9906
Baxi, S.à r.l., Luxembourg	9904	HSBC Participations (Luxembourg), S.à r.l., Lu-	
Bethune Holding S.A., Luxembourg	9906	xembourg	9920
Bethune Holding S.A., Luxembourg	9906	Iena Luxembourg S.A., Luxembourg	9905
Business Consult S.A., Rombach	9890	Iena Luxembourg S.A., Luxembourg	9905
Cantara Holding S.A., Luxembourg	9898	INFIPA Institute for Financing and Participation	
Castel S.A., Luxembourg	9921	S.A., Luxembourg	9897
Castel S.A., Luxembourg	9921	Innov' Actions Services S.A., Luxembourg	9933
Cela, S.à r.l., Luxembourg	9900	Innov' Actions Services S.A., Luxembourg	9933
Clio S.A., Luxembourg	9895	Innov' Actions Services S.A., Luxembourg	9933
Colibri International S.A., Luxembourg	9902	Innov' Actions Services S.A., Luxembourg	9934
Crédit à l'Investissement Immobilier S.A.H., Lu-		International Target Group S.A., Luxembourg	9893
xembourg	9936	Isos, S.à r.l., Ernster	9899
D.Code Luxembourg, S.à r.l., Wiltz	9901	Jeco Services S.A., Luxembourg	9900
Demar S.A., Luxembourg	9902	KBC Lease (Luxembourg) S.A., Bertrange	9899
Directsearch Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	9900	KEC Lux, S.à r.l., Kehlen	9928
DMB Holding S.A., Luxembourg	9928	Kiso Power Tool AG (KPT), Wecker	9901
Domaines.Lu S.A., Luxembourg	9902	Kiso Power Tool AG (KPT), Wecker	9901
(Les) Editions Europe Luxembourg S.A., Luxem-		Kiso Power Tool AG (KPT), Wecker	9901
bourg	9891	Lahndrik Holdings S.A., Luxembourg	9896
Elterberg S.A., Luxembourg	9902	Lahndrik Holdings S.A., Luxembourg	9896
Epoque, S.à r.l., Luxembourg	9900	Lehner Investments (Luxembourg) S.A.H., Lu-	
Erasec Holding S.A., Luxembourg	9929	xembourg	9924
Esthetica Biacchi, S.à r.l., Bridel	9906	Linaria Financière S.A., Luxembourg	9897
Estor Holding S.A., Luxembourg	9923	Lux Floor S.A., Strassen	9891
Eucudico Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	9893	Lux.Onyx S.A., Luxembourg	9899
Expo-Performance S.A., Dudelange	9905	Lux.Onyx S.A., Luxembourg	9899
Farki Invest S.A., Luxembourg	9896	Manilux S.A.H., Luxembourg	9896

Mytilus S.A.H., Luxembourg	9913	Retinol S.A., Luxembourg	9896
N.H.P. (International) S.A., Luxembourg	9912	Richemond Hôtels Holding S.A., Luxembourg	9892
NFC Luxembourg S.A., Luxembourg	9892	S.B.I. Scan Baltic Investment S.A., Luxembourg	9929
Nouara S.A., Luxembourg	9892	S.E.M.M. Lux S.A., Rombach/Martelange	9890
Nowhere Land Productions, S.à r.l., Luxembourg.	9904	Saturn Logistic S.A., Luxembourg	9913
Perfin Invest S.A. Holding, Luxembourg	9924	Soleil de Provence S.C.I., Echternach	9934
Placements Immobiliers Européens S.A., Luxem-		Stayer International S.A., Luxembourg	9903
bourg	9891	Stivi Holding S.A	9904
Plander Securities Ltd. S.A., Luxembourg	9927	Stylebois S.A., Luxembourg	9894
Planet Tournament Luxembourg, A.s.b.l., Belvaux	9921	Syron S.A.H., Luxembourg	9895
Polyval Holding S.A., Luxembourg	9907	Tasis International S.A., Luxembourg	9903
Polyval Holding S.A., Luxembourg	9907	TBW Express S.A., Rombach/Martelange	9890
Profirent S.A., Luxemburg	9908	Telekurs (Luxembourg) S.A., Bertrange	9892
Profirent S.A., Luxemburg	9908	Vestipart, S.à r.l., Luxembourg	9908
Projet 2 S.A., Luxembourg	9894	Weather International S.A., Luxembourg	9897
Projet 2 S.A., Luxembourg	9895	Wefra, S.à r.l., Luxembourg	9903
Projet 2 S.A., Luxembourg	9898	Winrock Resorts and Properties S.A., Luxem-	
Quadrio Curzio Holding S.A., Luxembourg	9894	bourg	9904
Quadrio Curzio S.A., Luxembourg	9895		

BUSINESS CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 7/1, rue des Tilleuls.

R. C. Diekirch B 4.449.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2002, vol. 272, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 novembre 2002.

Signature.

(90382/821/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

TBW EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 5.431.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2002, vol. 272, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 novembre 2002.

Signature.

(90383/821/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

S.E.M.M. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 4.243.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2002, vol. 272, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 novembre 2002.

Signature.

(90384/821/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

AGNES CONSTRUCTIONS (ETTELBRÜCK), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9089 Ettelbrück, 126, rue Michel Weber.

R. C. Diekirch B 1.124.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 272, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(90397/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2003.

JEAN ARENDT ET FILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle. R. C. Luxembourg B 21.402.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(07204/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

LES EDITIONS EUROPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 37, rue Henri Pensis.

R. C. Luxembourg B 46.040.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(07205/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

PLACEMENTS IMMOBILIERS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 19.498.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale oridnaire qui s'est tenue extraordinairement le 10 décembre 2002 à 16.00 heures à Luxembourg

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de la FIDUCIAIRE MONTBRUN REVISION, S.à r.l., de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la Société de REVISION CHARLES ENSCH S.R.E. S.A., ayant son siège social au 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07210/643/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

LUX FLOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 18.017.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2002

L'assemblée accepte la démission des administrateurs Monsieur Bart Devos et Monsieur Roger Casteleyn.

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de LASMER N.V. pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Elle appelle aux fonctions d'administrateurs BOSTON S.A., représentée par Monsieur Luc Geuten et MITISKA VEN-TURES S.A., représentée par SNOWDONIA S.A., représentée par Monsieur Jan De Nys pour une même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

(07218/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

TELEKURS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange. R. C. Luxembourg B 38.906.

Le Conseil d'Administration de la société TELEKURS(LUXEMBOURG) S.A. déclare par la présente que M. Paul Simon, né le 28 juin 1963 à Luxembourg et M. Jean-Marc Gaspard, né le 5 octobre 1969 à Luxembourg, ont le pouvoir d'engager la société juridiquement par leur signature collective.

Zurich, le 19 décembre 2002.

TELEKURS (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Membres du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07208/643/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

RICHEMOND HÔTELS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 73.951.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

(07214/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

NOUARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 57.872.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002

L'assemblée décide la liquidation de la société.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

(07216/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

NFC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place du Strasbourg. R. C. Luxembourg B 61.079.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2002

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Didier Ottoy, administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

(07217/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

G.M.B. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 61.146.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2002

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

(07219/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

EUCUDICO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.769.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

(07222/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

FIRST NEVADA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.959.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2002

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs pour une période venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour une même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

(07221/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2002

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié à 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07237/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

STYLEBOIS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 68.332.

DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 décembre 2002 que:

- 1) décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation;
 - 2) la liquidation est clôturée;
 - 3) les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;
 - 4) le mandat a été donné à la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. de faire tous décomptes de frais.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07224/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

QUADRIO CURZIO HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 41.448.

DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 décembre 2002 que:

- 1) décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation;
 - 2) la liquidation est clôturée;
 - 3) les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;
 - 4) mandat a été donné à la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. de faire tous décomptes de frais.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07225/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

PROJET 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 68.030.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 20 mai 2002

La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

La valeur nominale des actions est supprimée.

La devise du capital est convertie en euro de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 30.986,69.

La devise du capital autorisé est convertie en euro, de sorte que le capital autorisé s'élève désormais à EUR 1.208.480,93 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est augmenté à concurrence de EUR 10.532,38 pour le porter de son montant actuel de EUR 1.208.480,93 à EUR 1.219.013,31 de sorte que le conseil d'administration sera désormais autorisé à augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 1.250.000,-.

Autorisation est donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de s'occuper de leur publication.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2002.

PROJET 2 S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07239/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

QUADRIO CURZIO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 83.070.

DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 décembre 2002 que:

- 1) décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation;
 - 2) la liquidation est clôturée;
 - 3) les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;
 - 4) mandat a été donné à la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. de faire tous décomptes de frais.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07226/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

PROJET 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.030.

Les statuts coordonnés au 20 mai 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

PROJET 2 S.A.

Signatures

Administrateurs

(07229/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

SYRON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.981.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

SYRON S.A.

Signatures

Administrateurs

(07230/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

CLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.669.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 septembre 2002

La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

CLIO S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07241/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

MANILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 14.097.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

MANILUX S.A.

Signatures

Administrateurs

(07231/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

RETINOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.348.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

RETINOL S.A.

Signatures

Administrateurs

(07232/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

FARKI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.260.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

FARKI INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(07233/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

LAHNDRIK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 14.622.

Le bilan abrégé au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(07257/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

LAHNDRIK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 14.622.

Le bilan abrégé au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(07256/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

INFIPA INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 10.105.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

INFIPA INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A.

Signatures

Administrateurs

(07234/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

WEATHER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.210.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

WEATHER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

P. Mestdagh / J-R. Bartolini

Administrateurs

(07235/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

LINARIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.434.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 juin 2001

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

Après examen de la situation, telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 2000 et du bilan au 31 décembre 2000, desquels il résulte que les pertes sont supérieures aux trois quarts du capital, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide du maintien de l'activité sociale de la société et reporte sa décision à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2001.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Marc Lamesch de son poste d'administrateur avec effet à l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire. Décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer comme remplaçant Monsieur Guy Hornick, employé privé, demeurant à Luxembourg. Son mandat prend cours à partir de ce jour et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2003.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Haupert de son poste de Commissaire de Surveillance à compter de ce jour. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer comme remplaçant la société AUDIEX S.A., avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. Son mandat prend cours à partir de ce jour et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

LINARIA FINANCIERE S.A.

E. Ries / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07280/045/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

PROJET 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.030.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

PROJET 2 S.A.

Signatures

Administrateurs

(07236/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

GENESE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 juin 2002

La démission de Madame Françoise Stamet pour des raisons personnelles de son mandat d'administrateur est acceptée.

Est nommée nouvel administrateur en son remplacement, Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2002.

Certifié sincère et conforme

GENESE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07238/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

CANTARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents. R. C. Luxembourg B 84.124.

Assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège en date du 4 décembre 2002

Tous les associés et actionnaires sont présents.

L'assemblée générale atteignant le quorum a voté les résolutions suivantes:

- 1) La société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, sera remplacée par la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. avec siège social à 147, rue Cents, L-1319 Luxembourg, et ce à partir du 4 décembre 2002.
- 2) Le Conseil d'administration donne le pouvoir à Monsieur Da Silva Tavares Carlos Manuel demeurant à 27, rue Auguste Liesch, L-3474 Dudelange d'assurer la gestion journalière et d'engager valablement la société par sa signature isolée, et ce à partir du 4 décembre 2002.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Pour CANTARA HOLDING S.A.

INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED

BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED

Administrateur
J. Mousel
Directeur

J. Mousel
Directeur

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

Administrateur
G. Klein / J. Mousel
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 25, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07273/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange, 5, Z.A.I. de Bourmicht. R. C. Luxembourg B 27.895.

_

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 25 novembre 2002

Nouvelles délégations de pouvoir:

Suite au départ du Branch Manager ce 30 novembre 2002, l'organisation de la société a été revue de sorte que Monsieur Olivier Sermeus, administrateur-délégué de KBC LEASE LUXEMBOURG, assurera directement la gestion. Les pouvoirs de signature sont adaptés de la façon suivante:

- * Retrait de tous les pouvoirs attribués à tous directeurs, fondés de pouvoir et/ou autres mandataires.
- * La société sera valablement engagée par les signatures conjointes de:
- Deux administrateurs pour un montant illimité.
- Un administrateur et Monsieur Marc Depaue à concurrence de EUR 200.000,-.
- Un administrateur et Madame Carole Grappe-Paris à concurrence de EUR 200.000,-.
- Madame Carole Grappe-Paris et Monsieur Marc Depaue à concurrence de EUR 75.000,-.
- En cas d'absence de Madame Carole Grappe-Paris, Monsieur Grégory Bous peut remplacer Madame Carole Grappe-Paris pour les factures d'investissement à concurrence de EUR 75.000,- EUR.
- En cas d'absence de Monsieur Marc Depaue, Monsieur Grégory Bous peut remplacer Monsieur Marc Depaue, pour les factures d'investissements à concurrence de EUR 75.000,-.

O. Sermeus

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07240/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

ISOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 44.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour ISOS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07242/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

LUX.ONYX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 75.765.

Par la présente, Monsieur J.-J. Michaux déclare démissionner avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

J.-J. Michaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 77, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07278/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

LUX.ONYX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 75.765.

Par la présente, Madame K. Jimenez déclare démissionner avec effet immédiat de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

K. limenez.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 77, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07279/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

EPOQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 15, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 39.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour EPOQUE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07243/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

DIRECTSEARCH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 83.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour DIRECTSEARCH LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07244/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

CELA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 29, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour CELA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07245/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

JECO SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R. C. Luxembourg B 70.982.

Assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège social en date du 15 juin 2002

Tous les associés et actionnaires sont présents.

L'assemblée générale atteignant le quorum a voté la résolution suivante:

1) Le siège social de la société est transféré de

85, rue Guillaume, L-1651 Luxembourg, à

147, rue Cents, L-1319 Luxembourg, et

ce avec effet au 15 juin 2002.

La résolution a été admise à l'unanimité des voix.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Pour JECO SERVICES S.A.

J. Serres / C. Meriggiola / E. Corradin

Administrateur-délégué / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 25, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07274/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

KISO POWER TOOL AG (KPT), Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 6-10, Haerebierg. R. C. Luxembourg B 47.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour KISO POWER TOOL AG (KPT), S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07248/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

KISO POWER TOOL AG (KPT), Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 6-10, Haerebierg.

R. C. Luxembourg B 47.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour KISO POWER TOOL AG (KPT), S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07247/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

KISO POWER TOOL AG (KPT), Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 6-10, Haerebierg.

R. C. Luxembourg B 47.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour KISO POWER TOOL AG (KPT)

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07246/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

D.CODE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Diekirch B 6.308.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des associés qui s'est réunie au siège de la société a décidé d'affecter le bénéfice de l'année 2001 de la manière suivante:

- Réserve légale:	427,52 EUR
- Résultats reportés:	8.122,88 EUR
- Total:	8.550,40 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(90392/592/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2003.

DOMAINES.LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.027.

_

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(07253/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

ELTERBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 48.135.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(07255/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

COLIBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 67.892.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(07258/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

DEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.067.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 novembre 2002

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Georges Chamagne, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 43, Parc Lésigny, L-5753 Frisange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07290/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

TASIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 16.573.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07259/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

WEFRA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 12.637.

Société à responsabilité limitée constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 décembre 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N°28 du 28 février 1975; acte modificatif reçu par le même notaire en date du 21 novembre 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N°22 du 31 janvier 1979. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions légales de la loi du 10 décembre 1998, suivant décision collective des associés du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°710 du 8 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

WEFRA, Société à responsabilité limitée

Signature

(07260/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

GARAGE ROGER & DIEGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4701 Pétange, Zone Artisanale et Commerciale.

R. C. Luxembourg B 23.828.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

GARAGE ROGER & DIEGO, S.à r.l.

Signature

(07261/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

STAYER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.788.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 décembre 2002 à 14. 00 heures au siège social

«Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Pierluigi De Dominicis de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission avec effet au 1^{er} décembre 2002. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07289/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

FIN SOCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.858.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(07264/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

NOWHERE LAND PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 48.701.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(07265/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

WINROCK RESORTS AND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.936.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(07266/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

BAXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.544.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Signature.

(07271/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

STIVI HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.950.

Les administrateurs, MM. Robert Becker, Claude Cahen et Madame Liette Gales, ainsi que le Commissaire aux Comptes, Monsieur Thierry Hellers, présentent leurs démissions.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES dénonce le siège social mis à la disposition de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.C.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07306/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EXPO-PERFORMANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

Assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège en date du 4 octobre 2002

Tous les associés et actionnaires sont présents.

L'assemblée générale atteignant le quorum a voté les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Roger Reichling, demeurant à 103, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, préqualifié comme administrateurdélégué, sera remplacé par Monsieur Carlos Manuel Da Silva Tavares, demeurant à 27, rue Auguste Liesch, L-3474 Dudelange, et ce avec effet au 4 octobre 2002.
- 2) Monsieur Roger Reichling, demeurant à 103, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, préqualifié comme administrateur, sera remplacé par Madame Maria Das Neves Gomes Surreira, demeurant à 27, rue Auguste Liesch, L-3474 Dudelange, et ce avec effet au 4 octobre 2002.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de l'administrateur-délégué, et ce avec effet au 4 octobre 2002.
- 4) Le siège social de la société est transféré de 2, rue de la Fontaine, L-3470 Dudelange à 55, rue de la Libération, L-3511 Dudelange, et ce avec effet au 4 octobre 2002.

Les résolutions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Pour EXPO-PERFORMANCE S.A.

C. M. Da Silva Tavares / C. Da Costa / M. D. N. Gomes Surreira

Administrateur-délégué / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 25, case 4.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07272/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

IENA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 60.085.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IENA LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(07282/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

IENA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 60.085.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 5 mars 2002

Quatrième résolution

En remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, S.à r.l., l'Assemblée désigne comme nouveau Commissaire aux Comptes, AUDIEX S.A., qui accepte son mandat pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2002.

Cinquième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 2001 et du bilan au 31 décembre 2001, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à plus de la moitié du capital, l'Assemblée Générale des actionnaires décide, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, du maintien de l'activité sociale de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IENA LUXEMBOURG S.A.

Deux Administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07285/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

HOFFMAN MANAGMENT & BOARDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 80.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour HOFFMAN MANAGMENT & BOARDS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07275/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

ESTHETICA BIACCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8156 Bridel, 18, rue Lucien Wercollier.

R. C. Luxembourg B 48.624.

Suite au changement de nom de la «rue de Strassen» à Bridel en «rue Lucien Wercollier», le siège social de la société à responsabilité limitée ESTHETICA BIACCHI, S.à r.l. est désormais le suivant:

18, rue Lucien Wercollier

L-8156 Bridel.

Ce changement prend effet immédiatement.

Bridel, le 6 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07276/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

BETHUNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 83.879.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BETHUNE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

C. Schmitz / E. Ries

Administrateur / Administrateur

(07284/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

BETHUNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 83.879.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 janvier 2003

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BETHUNE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07288/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

POLYVAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 19.692.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

POLYVAL HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

C. Schmitz / E. Ries

Administrateur / Administrateur

(07281/045/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

POLYVAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 19.692.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 9 janvier 2003

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Marc Lamesch, pour des raisons de convenance personnelle, et décide de nommer en remplacement Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange et ce pour une période de 6 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Claude Schmitz et Edmond Ries ainsi que le mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., son renouvelés pour une période de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2007.

Cinquième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

POLYVAL HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

C. Schmitz / E. Ries

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07287/045/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

ABS FINANCE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 68.512.

_

Extrait du procès-verbal des décisions prises par voie circulaire par le Conseil d'administration avec effet au 20 décembre 2002

Résolution unique

Le Conseil d'administration décide de nommer M. Marcel Senn comme nouvel administrateur de la SICAV. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ABS FINANCE FUND. SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Dépositaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07291/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

PROFIRENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch. H. R. Luxemburg B 31.589.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 20. Dezember 2002 in Luxemburg am Gesellschaftssitz stattfand

Durch gesonderte Wahl beschließt die Versammlung, die Verwaltungsratsmitglieder für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das Geschäftsjahr das am 30. September 2002 endete, zu entlasten.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden wie folgt gewählt:

Mag. Christian Säckl, RAIFFEISEN ZENTRALBANK ÖSTERREICH AG

Mag. Gerhard Aigner, RAIFFEISEN KAPITALANLAGE-GESELLSCHAFT mbH

Dr. Wolfgang Mansfeld, UNION ASSET MANAGEMENT HOLDING AG

Wolfgang E. Fürst zu Ysenburg

Marcel Ernzer

Sie bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 30. September 2003 abstimmen wird.

Die Versammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., für den gleichen Zeitraum wie die Verwaltungsratsmitglieder wiederzuwählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Januar 2003.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Einregistriert in Luxemburg, am 17. Januar 2003, vol. 579, fol. 9, case 4.

(07267/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

PROFIRENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch. H. R. Luxemburg B 31.589.

Die Bilanz zum 30. September 2002, die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2002 abgelaufene Geschäftsjahr sowie die Anlagen wurden eingetragen in Luxemburg am 17. Januar 2003, vol. 579, fol. 9, case 4 und wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von und in Luxemburg am 23. Januar 2003 hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Januar 2003.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Einregistriert in Luxemburg, am 17. Januar 2003, vol. 579, fol. 9, case 4.

(07268/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

VESTIPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. VESTIPART S.A.).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 48.003.

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VESTIPART S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.003, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 412 du 21 octobre 1994 et dont les statuts ont modifiés suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2002, déposée le 20 septembre 2002 au greffe du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg en vue de sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

Monsieur le président désigne pour secrétaire Monsieur Christian François, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit pour scrutatrice Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant à Eischen.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les quatre mille (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante cents (EUR 99.157,40) sont

présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du bilan de clôture de la société établi au 30 décembre 2002.
- 2.- Acceptation de la démission de Monsieur François Mesenburg, de Monsieur Pierre Mestdagh et de LOUV, S.à r.l. et de FIN-CONTROLE S.A. respectivement en tant qu'administrateurs et commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à la date de la présente assemblée.
- 4.- Diminution du capital social par apurement des pertes reportées à hauteur de EUR 86.657,40 sans annulation d'actions, pour le ramener de son montant actuel de EUR 99.157,40 à EUR 12.500.
 - 5.- Modification de la forme juridique de société anonyme en société à responsabilité limitée.
 - 6.- Modification de la dénomination de la société en VESTIPART, S.à r.l.
- 7.- Remplacement des 4.000 actions sans désignation de valeur nominale existantes par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.
- 8.- Nomination de Monsieur Giampaolo Lazzarotto, de Monsieur Roberto Lazzarotto et de Madame Maria Cremasco (veuve Lazzarotto) en tant que gérants.
- 9.- Pouvoir à conférer au(x) gérant(s) pour accomplir les modalités en rapport avec l'annulation des anciennes actions et leur remplacement par les nouvelles parts sociales.
- 10.- Modification de la durée de vie illimitée de la société en fixant une durée de vie limitée à la fin de l'exercice social de 2050, à savoir le 31 décembre 2050.
 - 11.- Refonte des statuts pour les adapter à la forme d'une société à responsabilité limitée.
- 12.- Adoption de la nationalité italienne et transfert du siège statutaire de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, sans dissolution préalable.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan de clôture de la société établi au 30 décembre 2002, lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs François Mesenburg et Pierre Mestdagh et de la société LOUV, S.à r.l. de leurs mandats d'administrateurs de la société et de la société FIN-CONTROLE de son mandat de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes prénommés pour l'exécution de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de EUR 86.657,40 (quatre-vingt-six mille six cent cinquante-sept euros et quarante cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 99.157,40 (quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante cents) à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), par apurement des pertes reportées à due concurrence et ce sans annulation d'actions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme sociale de la société de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

Aucune société nouvelle n'est créée du fait de la susdite transformation. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'a présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne ni dans l'actif ni dans le passif de cette société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de VESTIPART S.A. en VESTIPART, S.à r.l.

Septième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale existantes par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et d'attribuer lesdites parts sociales à l'associé unique.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérants:

- a) Monsieur Giampaolo Lazzarotto, entrepreneur, demeurant à San Zenone degli Ezzelini (Italie);
- b) Monsieur Roberto Lazzarotto, entrepreneur, demeurant à Asolo (Italie);
- c) Madame Maria Cremasco, veuve Lazzarotto, retraitée, demeurant à San Zenone degli Ezzelini (Italie).

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer aux gérants tous pouvoirs pour procéder à l'annulation des actions anciennes et à leur remplacement par les parts sociales nouvelles.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier la durée de vie illimitée de la société en fixant désormais une durée de vie limitée à la fin de l'exercice social de 2050, à savoir le 31 décembre 2050.

Onzième résolution

Afin de tenir compte de la transformation de la société en société à responsabilité limitée, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«STATUTS

Titre Ier.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

- Art. 1er. Il existe entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous forme d'une société unipersonnelle et qui sera régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 28 décembre 1992, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le terme de la société est fixé au 31 décembre 2050.

Elle pourra être dissoute préalablement, à tout moment, par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modifications des statuts.

- Art. 4. La société prend la dénomination de VESTIPART, S.à r. l., société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays et à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cinq cents (500) parts sociales appartiennent à la société à responsabilité limitée de droit italien SOFIDEM FIDU-CIARIA Srl, ayant son siège social à I-40122 Bologne (Italie), Via Ugo Lenzi, 1.

- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, moyennant accord des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
- **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas, cependant, le consentement n'est pas requis lorsque des parts sociales sont transmises soit à des ascendants ou à des descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Gérance

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui vis-à-vis des tiers ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs par les signatures conjointes de deux gérants.

- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.
- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article seize ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit. Cette opération n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Douzième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, sans dissolution préalable, en vue de l'adoption par la société de la nationalité italienne.

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à Treviso (Italie), Viale Felissent, 84/86.

L'assemblée décide d'autoriser les gérants ci-dessus nommés à exécuter toutes les démarches et formalités requises aux fins d'enregistrement de la société auprès des autorités italiennes compétentes et en accorde pleine et entière décharge au notaire instrumentant.

En outre, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour procéder, dès inscription de la société dans les registres italiens, à sa radiation au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Renard, C. François, F. Dumont, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 137S, fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

M. Thyes-Walch.

(07294/233/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

N.H.P. (INTERNATIONAL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 22.036.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

La société THEME INTERNATIONAL LIMITED, une société avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Panama le 13 décembre 2002,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire ès qualité qu'elle agit, a exposé au notaire:

Qu'elle est la seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme N.H.P. (INTERNATIONAL) S.A., établie et ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

constituée sous la dénomination de NEW HAIR PROMOTION (INTERNATIONAL) N.H.P. S.A., suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 1984, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 304 du 9 novembre 1984,

modifié suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 55 du 5 février 1993,

modifié suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 538 du 23 octobre 1996,

modifié suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 1999, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 930 du 7 décembre 1999,

avec un capital social de 744.000,- EUR représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 22.036,

Que la comparante THEME INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, par sa mandataire, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société N.H.P. (INTERNATIONAL) S.A. déclare expréssement procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Que l'actionnaire unique déclare prendre à sa charge tout l'actif et le passif connu ou inconnu de cette société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

Que l'actionnaire s'engage, finalement, à annuler les certificats au porteur et le livre des actions, et à faire conserver les livres et les documents de la société à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, pendant 5 années.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 72, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 janvier 2003.

P. Decker.

(07295/206/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

J.-P. BARTHELME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 120, rue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 34.201.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2002

Les associés de la J.P. BARTHELME, S.à r.I., ont décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

120, rue Pasteur

L-3543 Dudelange.

Le transfert prend effet immédiatement.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07277/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

SATURN LOGISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 69.565.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 5.333,46 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature.

(07296/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MYTILUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 33.617.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 15 novembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07297/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

AMAS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 22.573.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AMAS HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.573, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 mars 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 27 mars 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 717 du 2 mai 2002.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Françoise Dumont, employée privée, Luxembourg, 23 avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Ariane Vigneron, employée privée, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Thirion, employée privée, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de CHF 4.000.000,- (quatre millions de francs suisses) pour porter le capital social de son montant actuel de CHF 4.000.000,- (quatre millions de francs suisses) à CHF 8.000.000,- (huit millions de francs suisses) et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à CHF 4.000.000,- (quatre millions de francs suisses) représenté par 10.000 (dix mille) actions de CHF 400,- (quatre cents francs suisses) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de CHF 4.000.000,- (quatre millions de francs suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 4.000.000,- (quatre millions de francs suisses) à CHF 8.000.000,- (huit millions de francs suisses), le cas échéant par l'émission de 10.000 (dix mille) actions de CHF 400,- (quatre cents francs suisses) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même

non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

- 2) Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.
 - 3) Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 - «L'année sociale commence le 1er avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

Transitoirement l'exercice 2002-2003 commencera le 1er janvier 2002 et terminera le 31 mars 2003.

- 4) Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de septembre, à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant».
 - 5) Refonte des statuts de la société.
 - 6) Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'introduire un capital autorisé à concurrence de quatre millions de francs suisses (4.000.000,-CHF) pour permettre au conseil d'administration de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions de francs suisses (4.000.000,- CHF) à huit millions de francs suisses (8.000.000,- CHF), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre cents francs suisses (400,- CHF) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera pendant une période de cinq ans jusqu'au 30 décembre deux mille sept.

Deuxième résolution

L'Assemblée autorise le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à CHF 4.000.000,- (quatre millions de francs suisses) représenté par 10.000 (dix mille) actions de CHF 400,- (quatre cents francs suisses) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de CHF 4.000.000,- (quatre millions de francs suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 4.000.000,- (quatre millions de francs suisses) à CHF 8.000.000,- (huit millions de francs suisses), le cas échéant par l'émission de 10.000 (dix mille) actions de CHF 400,- (quatre cents francs suisses) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions

nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation est valable pour une période de cinq ans expirant le 30 décembre 2007.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Version anglaise:

«Art. 3. The corporate capital is fixed at CHF 4,000,000.- (four million Swiss francs) represented by 10,000 (ten thousand) shares with a par value of CHF 400.- (four hundred Swiss francs) each.

All the shares shall be in bearer or registered form, at the owner's choice.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by CHF 4,000,000.- (four million Swiss francs) in order to raise it from CHF 4,000,000.- (four million Swiss francs) to CHF 8,000,000.- (eight million Swiss francs), as the case may be by the issue of 10,000 (ten thousand) shares of CHF 400.- (four hundred Swiss francs) each, having the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital especially to issue the new shares if any, as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization is valid for a period of five years expiring on December 30th, 2007.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Company may repurchase its own shares under the provisions foreseen by law.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer l'année sociale de la société qui commencera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

Exceptionnellement l'exercice en cours ayant commencé le 1er janvier 2002 se terminera le 31 mars 2003.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 7. L'année sociale commence le 1er avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

version anglaise:

«Art. 7. The fiscal year shall begin on April 1st and end on March 31st of the following year.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle.

En conséquence l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de septembre à dix heures trente.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

version anglaise:

«Art. 8. The annual meeting of shareholders shall be held on the third Tuesday in the month of September at half past ten a.m. in Luxembourg, at the principal office or at any other place designated in the notice of the meeting. If such date is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be on the next following business day.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue Monterey, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Dumont, A. Vigneron, N. Thirion et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 74, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

F. Baden.

(07157/200/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

AMAS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 22.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

F. Baden.

(07158/200/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

FONTANE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 73.247.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONTANE FINANCIERE S.A.

E. Ries / C. Schmitz

Deux Administrateurs

(07283/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

FONTANE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 73.247.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 11 juin 2002 à 10.00 heures

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer, en remplacement de M. Marc Lamesch, M. Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange, M. Hornick achèvera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée d'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide également de nommer en tant que Commissaire de Surveillance, en remplacement de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., la société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie. Le mandat de AUDIEX S.A. prendra également fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Cinquième résolution

En conformité avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires décident la poursuite de l'activité de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

FONTANE FINANCIERE S.A.

E. Ries / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07286/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

HAVANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale. R. C. Luxembourg B 48.396.

Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 20 janvier 2003 à 16.00 heures

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 16.00 heures.

Les actionnaires présents désignent à l'unanimité le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Fernandez Guillermo, Berbourg;
- 2) Secrétaire: Monsieur Fernandez Santiago, Mertert;
- 3) Scrutateur: Madame Fernandez-Blanco Isabelle, Luxembourg.

Le bureau désigné constate que la totalité du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- Confirmation des administrateurs et de l'administrateur-délégué.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de confirmer pour un nouveau mandat de 6 ans le conseil d'administration qui suit:

Les administrateurs confirmés sont:

- 1) Administrateur: Madame Fernandez-Blanco Isabelle, directeur de société, demeurant à Luxembourg;
- 2) Administrateur: Monsieur Fernandez Guillermo, employé privé, demeurant à Berbourg;
- 3) Administrateur: Monsieur Fernandez Santiago, employé privé, demeurant à Mertert.

Réunion du conseil d'administration les administrateurs tous présents ont décidés de confirmer comme administrateur-déléguée pour une période de 6 ans Madame Fernandez-Blanco Isabelle.

La prédite société est engagée en toute circonstance par la seule signature de l'administrateur-déléguée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le scrutateur / Le secrétaire / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 32, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07292/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

AMICALE DU MOTO-TOURING LUXEMBOURG RAILROADERS, A.s.b.l.,

Association sans but lucratif.

Siège social: L-3206 Roeser.

STATUTS

I. Dénomination, Siège social et objet

- Art. 1er. L'amicale est dénommée AMICALE DU MOTO-TOURING, LUXEMBOURG RAILROADERS, Association sans but lucratif.
 - Art. 2. Son siège social est établi à B.P. 12, L-3206 Roeser

Secrétariat: Georges Toussaint

5, place de l'exposition

L-4110 Esch-sur-Alzette

Art. 3. Elle a pour objet:

- L'encouragement, l'enseignement et la propagation de la pratique des activités moto sportives sur la base des dispositions relatives à l'hygiène publique et aux mesures préventives contre les accidents de la route.
 - Présenter un sport loisir au grand public tout en respectant les lois du code de la route.
 - Art. 4. L'amicale s'interdit toute immixtion dans les domaines politique, confessionnel, religieux ou racial.

II. Composition de l'amicale

Art. 5. L'amicale se compose de:

- a) Membres probatoires
- b) Membres actifs
- c) Membres représentatifs
- d) Membres donateurs
- e) Membres d'honneur

Le conseil d'administration peut, à tout moment s'il le juge utile créer d'autres catégories d'associés et modifier ou révoquer ces catégories.

Art. 6. Seuls les membres représentatifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994. Leur nombre est illimité et ne peut être inférieur à trois. Les membres probatoires sont les personnes dans leur première année dans l'amicale, possédant un motocycle avec ou sans side-car d'une cylindrée d'au moins 250 ccm et admis pour la circulation sur la voie publique. Les membres actifs sont les personnes qui

ont respecté leurs obligations dans la première année et qui ont reçu l'agréement du conseil d'administration. Les membres représentatifs sont les membres actifs qui sur proposition du conseil d'administration, ont accepté de représenter l'amicale de façon plus active dans les différentes manifestations. Les membres donateurs sont ceux qui font partie de l'amicale pour témoigner leur intérêt et leur appui aux activités moto sportives, en soutenant activement l'amicale par des contributions financières ou autres, Le titre de membre donateur est décerné chaque fois pour un an. Les titres de membres d'honneur sont décernés à vie par le conseil d'administration.

- Art. 7. L'admission de nouveaux membres actifs est subordonnée au paiement de la cotisation et leur agréation par le conseil d'administration. Ce dernier n'est pas tenu à justifier sa décision en cas de non-admission.
 - Art. 8. La qualité de membre se perd:
 - Par sa démission écrite adressée au conseil d'administration.
 - Par le non payement de la cotisation à l'échéance.
 - Par le décès du membre ou de la dissolution de l'amicale.
- Par l'exclusion pour motifs graves prononcés par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des voix émises, sur proposition du conseil d'Administration, après avoir convoqué l'intéressé pour lui permettre d'être entendu dans ses explications.
 - Pour préjudice grave causé à l'amicale
 - Pour infraction grave aux règlements de la sécurité routière.
- Lorsque le membre se sera rendu coupable d'un acte préjudiciable à l'objet social ou à la considération et à l'honneur de l'amicale.
- Art. 9. Le membre démissionné ou exclu ainsi que ses ayants droits n'ont aucun droit sur le fond social et ne peut revendiquer le remboursement des cotisations versées.
- **Art. 10.** Les cotisations annuelles des membres ainsi que le droit d'entrée sont fixées annuellement par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des voix. Le taux maximal des cotisations et des versements à effectuer par les membres de l'amicale ne pourra pas dépasser 250,- EUR.

III. Administration

- Art. 11. L'Amicale est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres aux moins et de 9 membres de plus.
- **Art. 12.** Les membres du Conseil d'Administration sont élus soit par acclamation, soit au scrutin secret, parmi les membres représentatifs de l'amicale, à la majorité absolue des voix de l'Assemblée Générale annuelle. Les candidatures doivent être parvenues au secrétariat par écrit six jours avant l'Assemblée Générale.
- Art. 13. La durée du mandat d'administrateur est illimitée. Le renouvellement du conseil se fait par démission des mandataires. La fonction des administrateurs est entièrement gratuite. Le président et le secrétaire ne peuvent pas figurer dans la même série de sortante. Si cela se présentait quand même, le mandat du président serait prolongé pour la durée d'une année.
- **Art. 14.** Les administrateurs sortants sont rééligibles en application de l'article 12. Pour être candidat pour le conseil il faut accomplir certaines conditions:
 - a) être membre représentatif
 - b) participation à au moins un Triage Tour organisé par l'amicale
 - c) être détenteur d'un motocycle avec ou sans side-car d'au moins 250 ccm
 - Art. 15. Les membres du conseil d'administration désignent entre eux:
 - le président
 - le vice-président
 - le secrétaire
 - le trésorier
 - le capitaine de route

La répartition des autre charges incombe au Conseil d'Administration.

- **Art. 16.** Le Conseil d'Administration pourra par cooptation pourvoir aux vacances qui se produiront dans son sein entre deux Assemblées Générales. Les administrateurs ainsi nommés achèveront le mandat de ceux qu'ils remplacent et seront soumis à la ratification par la prochaine Assemblée Générale.
- Art. 17. Le conseil d'Administration se compose: d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un capitaine de route et d'administrateurs. Le président dirige l'amicale, il prend la direction du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales et il représente l'amicale à l'extérieur. Il doit contresigner toutes correspondances et autres pièces qui engagent matériellement l'amicale. En cas d'empêchement, il est remplacé dans toutes ses fonctions par le vice-président ou le secrétaire ou un membre du Conseil d'Administration désigné par celui-ci. Le secrétaire pourvoit aux travaux d'administration de l'amicale. Le trésorier administre les finances de l'amicale. Le capitaine de route est responsable de chaque sortie en moto organisée par l'amicale. Il décide du trajet à suivre et organise les nuitées le cas donné.
- Art. 18. Le conseil d'administration peut créer selon les besoins, parmi tous les membres, des commissions spéciales, chargées de missions particulières. Un membre du conseil d'administration doit pourtant faire partie des commissions.

- Art. 19. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du secrétaire à la demande du président. Il devra se réunir au moins 6 fois par an. Le président devra convoquer le conseil à la demande du tiers (1/3) des administrateurs endéans 15 jours.
- Art. 20. Toutes les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité de voix, celle du président ou de son remplaçant sera prépondérante. Pour pouvoir prendre une décision la présence effective d'au moins deux tiers (2/3) des administrateurs est exigée.
- Art. 21. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'Administration sont consignés dans un registre destiné à cet effet, signés par le secrétaire et approuvés par le conseil lors de sa prochaine réunion.
- Art. 22. Tout membre du conseil d'administration absent sans excuse légitime à trois réunions consécutives est démissionnaire du conseil d'administration, et redeviendra membre probatoire.
- Art. 23. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts. Il peut traduire en justice, transiger, acquérir, aliéner, échanger, hypothéquer et administrer librement les finances ainsi que toutes les affaires de l'amicale.

IV. Assemblée Générale

Art. 24. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an. Elle sera convoquée par le Conseil d'Administration sous pli à la poste et elle aura lieu au courant du premier trimestre de l'année. Elle pourra en outre être convoquée par le Conseil d'Administration toutes les fois que celui-ci le juge utile.

A la suite de la demande écrite, présentée au conseil d'administration par au moins deux tiers des membres représentatifs, une assemblée générale devra être convoquée dans un délai d'un mois au plus tard. Cette demande devra être accompagnée d'un ordre du jour détaillé et précis.

- Art. 25. Une délibération de l'Assemblée Générale est obligatoirement requise pour les objets suivants:
- la modification des statuts
- la nomination ou la révocation d'administrateurs, sauf dans les cas prévus par les art. 16 et 22
- l'approbation des budgets et des comptes
- toutes les délibérations dépassant les limites des pouvoirs légalement et statuairement dévolus au conseil d'admi-
 - la dissolution de l'amicale
- **Art. 26.** Le Conseil d'Administration présentera tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité ainsi que les comptes de l'amicale.
- Art. 27. Les convocations aux membres de l'amicale leur seront envoyées par lettre à la poste au moins 30 jours avant l'assemblée. Ces convocations sont accompagnées de l'ordre du jour proposé par le Conseil d'Administration.
- Art. 28. Tout proposition signée d'un nombre de membre égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour à condition qu'elle soit adressée au Conseil d'Administration vingt et un jours avant l'Assemblée Générale.
- Art. 29. Sous réserve des cas prévus par la loi et les présents statuts, toute Assemblée Générale, dûment convoquée, peut prendre valablement les décisions à la majorité des voix sur tous les articles figurant à l'ordre du jour, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'égalité de voix, la question sera mise une seconde fois au vote et si le second vote n'a pas apporté de décision, la voix du président sera prépondérante.
- Art. 30. L'Assemblée Générale se compose du Conseil d'Administration et des membres représentatifs. Seuls les membres représentatifs ont le droit de vote et disposent d'une voix. Le cumul des procurations par un seul titulaire est autorisé jusqu'à concurrence de trois. Elles doivent être déposées avant le début de l'Assemblée Générale.
- Art. 31. Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées ensemble avec le rapport de l'Assemblée Générale dans un registre exceptionnel conservé au secrétariat de l'amicale où tous les membres ainsi que les tiers pourront prendre connaissance, sans déplacement du registre.

V. Exercice social, règlement des comptes et fonds sociaux

- Art. 32. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se clôture le trente et un décembre, sauf le premier exercice qui commence le jour de la constitution de l'amicale.
- Art. 33. La gestion du trésorier est contrôlée par un collège de réviseurs composé de deux commissaires aux comptes, élus pour la durée d'une année par l'Assemblée Générale, soit par acclamation, soit par vote secret. Les commissaires sortants sont de plein droit candidats et rééligibles. Leur mandat, incompatible avec celui d'administrateur ou autre mandataire de l'amicale, n'expire qu'après leur remplacement.
 - Art. 34. Les fonds sociaux sont formés par:
 - des cotisations annuelles des membres
 - des dons, les subsides et gratuités au profit de l'amicale
 - des revenus réalisés lors des fêtes, rencontres et autres organisations
 - des intérêts produits par des fonds placés.

VI Modification, dissolution, liquidation

Art. 35. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire conformément aux dispositions de la prédite loi. Tout droit sur le nom de l'amicale restera au Conseil d'Administration.

Art. 37. L'Assemblée Générale désignera par la même délibération un ou plusieurs liquidateurs, chargés de la liquidation de l'amicale. Les fonds actifs, après apurement du passif seront légués au bureau de la bienfaisance de la Commune de Bettembourg.

VII. Dispositions générales

- Art. 38. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994 régissent les présents statuts pour tous les cas non prévus.
- **Art. 39.** L'amicale est responsable conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'amicale. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.
- **Art. 40.** Répondant aux buts et en conformité avec les dispositions légales et celles des présents statuts, les règlements d'ordre interne et les règlements sportifs seront approuvés par l'assemblée générale qui pourra les révoquer ou modifier sur la proposition du Conseil d'Administration.

Fait et signé à Bettembourg, le 10 janvier 2003, en quatre (4) exemplaires.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Vice-président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 10. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07211/000/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

HSBC PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MERRILL LYNCH PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l.).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 75.901.

L'an deux mille trois, le dix janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MERRILL LYNCH PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 75.901, constituée suivant acte reçu en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 674 du 20 septembre 2000.

L'assemblée se compose du seul et unique associé, à savoir la société HSBC HOLDINGS B.V., avec siège social à Level 42, 8 Canada Square, London E14 5HQ (Royaume-Uni), propriétaire des trois cents (300) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social fixé à quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-).

La prédite société étant ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Londres (Royaume-Uni) en date du 16 décembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution unique suivante, prise sur ordre du jour conforme.

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société de MERRILL LYNCH PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l. en HSBC PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l. et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«Art. 2. Name. The company exists under the name: HSBC PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Version française:

«**Art. 2. Dénomination.** La société prend la dénomination sociale de: HSBC PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Renard, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 137S, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

M. Thyes-Walch.

(07293/233/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

CASTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.716.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature.

(07298/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

CASTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 45.716.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature.

(07299/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

PLANET TOURNAMENT LUXEMBOURG, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-4451 Belvaux, 203, route d'Esch.

STATUTEN

Vorstand:

Präsident: Da Re Claudio, 203, route d'Esch, L-4451 Belvaux

Vizepräsident: Matos Telmo, 112, route de Belvaux, L-4026 Esch an der Alzette

Sekretär: Cirilli Tino, 3, rue op der Barrière, L-8368 Hagen

Kassierer: Wintringer Andy, 75, rue Pierre Martin, L-4622 Obercorn Mitglied 1: Lallemang Andy, 134, route d'Esch, L-4440 Soleuvre

Mitglied 2: Ferreira Marco, 15, rue Welettry, L-4341 Esch an der Alzette Kassenrevisoren: Ferreira Marco, 15, rue Welettry, L-4341 Esch an der Alzette Tenkini Marco, 6, cité Jacques Steichen, L-3944 Mondercange

Kapitel 1- Name, Sitz und Dauer

- Art. 1. Der Verein trägt den Namen: PLANET TOURNAMENT LUXEMBOURG, A.s.b.l.
- Art. 2. Der Verein hat seinen gesetzlichen Sitz in 203, route d'Esch, L-4451 Belvaux
- Art. 3. Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt

Kapitel 2 - Zweck

- Art. 4. Zweck des Vereins ist die Organisierung und Weiterverbreitung von Turnieren auf verschiedenen Computer Konsolen:
 - 1. Einweisung von Leuten in die Art und Regeln der Computer Spiele.
 - 2. Veranstaltungen von landesweiten Turnieren, Konferenzen und Fanmeetings.
 - 3. Austragungen von luxemburgischen Meisterschaften von verschiedenen Spielen.

Kapitel 3 - Verwaltung

- Art. 5. Der Verein wird von einem Vorstand verwaltet.
- Art. 6. Im Abstand von je einem Jahr muss eine Generalversammlung Einberufen werden.

Vorstand

- Art. 7. Dem Vorstand obliegt die allgemeine Verwaltung und die Geschäftsführung des Vereins. Er ist befugt Verträge abzuschliessen. Der Vorstand hat ferner Sorge zu tragen für genaue Ausführung der gefassten Beschlüsse.
- **Art. 8.** Der Vorstand fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmehrheit und ist beschlussfähig wenn mehr als die Hälfte seiner Mitglieder anwesend sind.

Bei Stimmungleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

- Art. 9. Die Mitglieder des Vorstandes üben ihr Amt als Ehrenamt aus. Verschiedenen Posten kann eine Entschädigung zugestanden werden, die im Budgetvorschlag Gestimmt wird.
 - **Art. 10.** Die Gesamtzahl der Vereinsvorstandsmitglieder ist auf 6 festgelegt. Mitglieder sind:

- 1. Der Präsident
- 2. Der Vizepräsident
- 3. Der Sekretär
- 4. Der Kassierer
- 5. Zwei Mitglieder
- Art. 11. Diese Ämter werden in jeder Generalversammlung neu gewählt oder bestätigt.
- Art. 12. Im Falle des Ablebens oder der Demission werden diese Posten mit vom Vorstand ernannten Mitglieder besetzt. Die von einer Generalversammlung bestätigt werden.

Der Präsident

- Art. 13. Der Präsident ist der rechtliche Vertreter des Vereins. Er ruft die Vereinsvorstandssitzungen ein, sooft es die Notwendigkeit verlangt und ist der berufene Leiter dieser Sitzung. Er überwacht die Ausführung der Statuten des Vereins sowie der vom Vereinsvorstand gefassten Beschlüsse.
- Art. 14. Zeichnungsberechtigt für den Verein ist ebenfalls der Präsident, bzw. eine andere Person, welche seitens des Vereinsvorstandes hierzu ausersehen ist und entsprechende Prokura erhalten hat.

Der Vizepräsident

Art. 15. Beim Ausscheiden des Präsidenten wird der Vizepräsident zum Präsident und dieser Posten wird mit einem vom Vorstand ernannten Mitglied besetzt.

Der Sekretär

Art. 16. Der Sekretär führt die Vereinskorrespondenz, bewahrt die eingegangenen Schriftstücke und die Abschriften der abgesandten Schreiben. Er berichtet über die Vorstandsversammlung.

Der Kassierer

Art. 17. Der Kassierer bucht in ein Kassenbuch alle getätigten Einnahmen und Ausgaben und ist für das in seinem Besitz befindliche Vereinsvermögen haftbar. Seine Bücher sind derart zu führen, dass eine genaue Übersicht über das Vereinvermögen möglich ist.

Die Vereinsvorstandssitzungen

- Art. 18. Der Vereinsvorstand tritt zusammen, sooft es die Interessen oder die Geschäfte des Vereins fordern.
- Art. 19. Die Vorstandssitzungen werden vom Präsidenten durch Benachrichtigungsschreiben einberufen. Die Einladung wird, ausser in dringenden Fällen, wenigstens 7 Tage vor der Sitzung abgesandt. Sie enthält die Tagesordnung.
- Art. 20. Eine Vorstandssitzung muss gleichfalls innerhalb eines Monats stattfinden, wenn über die Hälfte der Vereinsvorstandsmitglieder durch Einschreibebrief beim Präsidenten bzw seinem Stellvertreter unter Angabe der zu beratende Gegenstände einen diesbezüglichen Antrag stellen.
- Art. 21. Jedes Vereinsvorstandsmitglied muss, ausser genügenden Gründen, an den Vortandsversammlungen teilneh-

Entlassungsgesuche

- Art. 22. Entlassungsgesuche von Vorstandsmitgliedern sind schriftlich an den Präsidenten zu richten. Die durch ausscheidende Vorstandsmitglieder vakanten Posten werden von dem von den übrigen Vorstandsmitgliedern ernannten Mitglied besetzt.
- Art. 23. Im Fall einer Amtsniederlage sämtlicher Vorstandsmitglieder ernennt der demissionierende Präsident die neuen Vorstandsmitglieder.

Die Kassenrevisoren

- Art. 24. Der Rat des Kassenrevisors besteht aus zwei Mitgliedern. Sie werden von den Vorstandsmitgliedern für eine Dauer von 1 Jahr ernannt.
- Art. 25. Der Rat des Kassenrevisors hat die Pflicht, wenigstens einmal im Jahr die Kassenoperationen, die Jahresabrechnung sowie das Gewinn- und Verlustkonto genau zu überprüfen und dem Vereinsvorstand hierüber Bericht zu erstatten
 - Art. 26. Für die Amtstätigkeit des Rates sind die für den Verbandsvorstand geltenden Vorschriften massgebend.

Die Generalversammlung

- Art. 27. Eine Generalversammlung muss einberufen werden:
- 1. im Abstand von je einem Jahr.
- 2. wenn der ganze Vorstand demissioniert.
- Art. 28. Zur Generalversammlung müssen alle Vereinsmitglieder mindestens eine Woche vor der Versammlung eingeladen werden.
- Art. 29. Die Generalversammlung muss den Berichten von Sekretär, Kassierer und Kassenrevisor sowie dem Budgetvorschlag für das kommende Jahr zustimmen um diese Kraft treten zu lassen.
- **Art. 30.** Alle Beschlüsse werden per Flyer oder Plakaten veröffentlicht, später auch auf der Vereinshomepage http://www.planet-tourmament.lu.

Kapitel 4 - Das Vereinsvermögen

Art. 31. Das Vereinsvermögen besteht aus:

1. Mitgliederbeiträgen

(Der Mitgliederbeitrag ist auf 10 € im Jahr festgelegt)

- 2. Einnahmen aus Organisationen
- 3. Spenden
- Art. 32. Das Vereinsvermögen wird vom Kassierer verwaltet.

Kapitel 5 - Statutenänderung und Auflösung

- Art. 33. Anträge zur Abänderung der Statuten können vom Vereinsvorstand gestellt werden, und müssen von der Generalversammlung bestätigt werden.
- Art. 34. Die Auflösung des Vereins kann durch den Vereinsvorstand beschlossen werden, und müssen von der Generalversammlung bestätigt werden.
- Art. 35. Im Falle der Auflösung des Vereins wird das bleibende Vermögen dem Sozialbüro der betätigten Gemeinde überwiesen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2003, vol. 326, fol. 52, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(07254/999/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

ESTOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 25.758.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 janvier 2003, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg. Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07300/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

GESER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 68.273.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 janvier 2003, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg. Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07301/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

FEDERSPIEL & BACK HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 4, rue Mathias Weistroffer. R. C. Luxembourg B 37.018.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07311/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

LEHNER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 79.674.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE GEPARD UNITED ASSETS TRUST, avec siège social à Tortola, British Virgin Islands,

ici représenté par Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrassig,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 25 novembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

- I) Que la société anonyme holding LEHNER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.H., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 79.674, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 564 du 24 juillet 2001 et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 1242 du 28 décembre 2001.
- II) Que le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- €) représenté par cinquante (50) actions de catégorie A d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- €) chacune et quatre cent cinquante (450) actions de catégorie B d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- €) chacune, entièrement libérées.
- III) Que THE GEPARD UNITED ASSETS TRUST, préqualifié, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société LEHNER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.H., préqualifiée.
- IV) Que de ce fait et par la volonté expresse de l'actionnaire unique de procéder à la dissolution, ladite société LEHNER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.H., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.
- V) Que l'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de LEHNER IN-VESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.H. est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.
- VI) Que les documents sociaux de la société LEHNER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.H. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires et à l'annulation par lacération des actions émises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 137S, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

P. Frieders.

(07313/212/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

PERFIN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 31.867.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Loss of the year	- 1,472,319.21 EUR
- Results brought forward	48,386.54 EUR
To be carried forward	1 423 932 67 ELIR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Signature.

(07304/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ARGOLUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 16, parc d'activités Syrdall.

Im Jahre zweitausendzwei, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft MATINCO LUXEMBURG S.A., mit Sitz in L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg Sektion B unter Nummer 44 219

hier vertreten durch Herr Lex Benoy, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet; auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 17. Dezember 2002.

2.- Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts R2L S.A. mit Sitz in L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 35.629,

hier vertreten durch Herr Lex Benoy, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet. auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 17. Dezember 2002.

welche Vollmachten, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden

Welche Komparentinnen, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzten:

Daß sie die alleinigen Anteilhaberinnen welche das gesamte Kapital vertreten der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ARGOLUX, G.m.b.H. mit Sitz in L-5365 Münsbach, 16, Parc d'Activités Syrdall,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen im Amtssitz in Niederanven, am 26. Mai 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 638 vom 9. September 1998,

abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Paul Bettingen am 28. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 276 vom 18. April 2001,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg Sektion B unter Nummer Daß die Gesellschaft ein Kapital hat von 600.000,- LUF eingeteilt in 60 Anteile zu je 10.000,- LUF, welche wie folgt verteilt sind:

- MATINCO LUXEMBURG S.A., vorbenannt 20 Anteile
- R2L S.A., vorbenannt, 40 Anteile.

Alsdann ersuchten die Anteilhaberinnen, vertreten wie eingangs erwähnt, welche sich als rechtgültig einberufen erklären, den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse welche einstimmig genommen wurden, zu beurkunden wie folgt:

A) Anteilabtretung

Die vorbenannte Anteilhaberin MATINCO LUXEMBURG S.A., vertreten wie eingangs erwähnt, tritt der Anteilhaberin R2L S.A. ihre zwanzig (20) Anteile ab.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht zum 1. Januar 2003.

Die Zessionarin hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihnen abgetretenen Anteile.

Sie tritt in alle den vorbenannten Anteilen anhaftende Rechte und Pflichten ein.

Annahme

- Herr Olaf Lexen, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54310 Ralingen, Godendorf, Mühlenweg 2 in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer, erklärt alsdann die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, daß ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehenden Anteilsabtretungen vorliegt.

Preis

Die Anteilabtretung findet statt zu dem unter Parteien vereinbarten Gesamtpreis von viertausendneunhundertsiebenundfünfzig Euro achtzig cent (4.957,80 €), machend pro Anteil 247,89 €, welche die Zedentin bekennt und erklärt von der Zessionarin vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde und nicht im Beisein des amtierenden Notar erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

B) Beschlüsse der alleinigen Anteilhaberin

Alsdann hat die alleinige Anteilhaberin R2L S.A., vertreten wie eingangs erwähnt, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Das Kapital wird von 600.000,- LUF in 14.873,61 EUR umgewandelt (Umwandlungskurs: 1,- EUR=40,3399 LUF) und um 126,39 EUR aufgestockt. Das Kapital beträgt somit 15.000,- EUR und ist eingeteilt in 60 Anteile zu je 250,- EUR.

Einzahlung

Die Kapitalerhöhung wurde von der vorbenannten Anteilhaberin einbezahlt vermittels einer Bareinzahlung in die Gesellschaftskasse, so dass der Betrag von 126,39 EUR der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Infolge der Anteilabtretung sowie der vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 6 der Statuten wie folgt abgeändert:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Euro (15.000,- €) und ist eingeteilt in sechzig (60) Geschäftsanteile zu je zweihundertfünfzig Euro (250,- €).»

Dritter und letzter Beschluss

Der letzte Satz von Artikel 5 der Statuten wird ersatzlos gestrichen.

Abschätzung

Die Kosten und Honorare welcher der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde erwachsen werden abgeschätzt auf 700.- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Benoy, O. Lexen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 137S, fol. 59, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 22. Januar 2003.

P. Decker.

(07307/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ARGOLUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 16, Parc d'activités Syrdall. R. C. Luxembourg B 67.783.

Im Jahre zweitausendzwei, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts R2L S.A. mit Sitz in L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 35.629,

hier vertreten durch Herr Lex Benoy, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet. auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 17. Dezember 2002,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzten: Daß sie die alleinige Anteilhaberin welche das gesamte Kapital vertritt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AR-GOLUX, G.m.b.H. mit Sitz in L-5365 Münsbach, 16, Parc d'Activités Syrdall,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen im Amtssitz in Niederanven, am 26. Mai 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 638 vom 9. September 1998,

abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Paul Bettingen am 28. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 276 vom 18. April 2001,

und abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am heutigen Tage, noch nicht formalisiert,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg Sektion B unter Nummer Daß die Gesellschaft ein Kapital hat von 15.000,- € eingeteilt 60 Geschäftsanteile zu je 250,- €.

Alsdann ersuchte die Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, welche sich als rechtgültig einberufen erklärt, den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

A) Anteilabtretung

Die vorbenannte Anteilhaberin R2L S.A., vertreten wie eingangs erwähnt, tritt alle ihre Anteile an die Gesellschaft TOPHET HOLDING S.A., mit Sitz in L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 28.710 ab, für welche hier anwesend und annimmt Herr Lex Benoy, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 17. Dezember 2002,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht zum 1. Januar 2003.

Die Zessionarin hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihnen abgetretenen Anzeile.

Sie tritt in alle den vorbenannten Anteilen anhaftende Rechte und Pflichten ein.

Annahme

- Herr Olaf Lexen, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54310 Ralingen, Godendorf, Mühlenweg 2 in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer, erklärt alsdann die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, daß ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehenden Anteilsabtretungen vorliegt.

Preis

Die Anteilabtretung findet statt zu dem unter Parteien vereinbarten Gesamtpreis von fünfzehntausend Euro (15.000,-€), machend pro Anteil 250,- €, welche die Zedentin bekennt und erklärt von der Zessionarin vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde und nicht im Beisein des amtierenden Notar erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

B) Beschlüsse der alleinigen Anteilhaberin

Alsdann hat die alleinige Anteilhaberin TOPHET HOLDING S.A., vertreten wie eingangs erwähnt, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster und einziger Beschluss

Infolge der Anteilabtretung wird Artikel 6 der Statuten wie folgt abgeändert:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Euro (15.000,- €) und ist eingeteilt in sechzig (60) Geschäftsanteile zu je zweihundertfünfzig Euro (250,- €) alle der alleinigen Anteilhaberin TOPHET HOLDING S.A., mit Sitz in L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 28.710 zugeteilt.»

Abschätzung

Die Kosten und Honorare welcher der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde erwachsen werden abgeschätzt auf 700,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Benoy, O. Lexen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 31, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 22. Januar 2003.

P. Decker.

(07308/206/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ARGOLUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 16, Parc d'activités Syrdall.

Les statuts coordonnés au 18 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

(07309/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

PLANDER SECURITIES LTD., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 71.928.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GEGEB ANSTALT, avec siège social à Städtle 18/22, FL-9490 Vaduz,

ici représentée par Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 11 décembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celuici

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme PLANDER SECURITIES LTD., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 71.928, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 942 du 9 décembre 1999 et que les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 22 octobre 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 425 du 16 mars 2002.

- II) Que le capital social est fixé à cent vingt-neuf mille cent quatorze euros vingt-deux cents (129.114,22 €) représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.
- III) Que la société GEGEB ANSTALT, préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société PLANDER SECURITIES LTD., préqualifiée.
- IV) Que de ce fait et par la volonté expresse de l'actionnaire unique de procéder à la dissolution, ladite société PLAN-DER SECURITIES LTD., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.
- V) Que la société GEGEB ANSTALT, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de PLANDER SECURITIES LTD. est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.
- VI) Que les documents sociaux de la société PLANDER SECURITIES LTD. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires et à l'annulation par lacération des actions émises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 137S, fol. 73, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

P. Frieders.

(07314/212/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

DMB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 52.873.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07315/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

KEC LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen. H. R. Luxemburg B 73.429.

Ausserordentliche Gesellschaftversammlung vom 9. Dezember 2002

Anwesend: K.E. Christesen A/S, 500 Anteile

Tagesordnung:

Der anwesende Gesellschafter beschließt:

- An dem Gesellschafter wird entsprechend seiner Beteiligung eine Dividende i.H.v. 590.000,- EUR ausgeschüttet. Der Ausschüttungsbetrag wir dem Kapital wie folgt belastet:

 - Gewinnvortrag
 173.780,09 EUR

 - Bilanzgewinn 2002
 416.219,91 EUR

 Insgesamt:
 590.000,00 EUR

- Herr Hans Christian Jensen wird in seiner Funktion als Geschäftsführer zum 31. Dezember 2002 gekündigt.
- Herr Peter Odefey wird als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung am 1. Januar 2003 ernannt. Herr Peter Odefey verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift.

Luxemburg, den 9. Dezember 2002.

K.E. Christesen A/S

A. Andersen / P. Odefey

Pour copie conforme

J. Feltgen

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07305/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ERASEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 12.537.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 janvier 2003, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg. Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07302/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

S.B.I. SCAN BALTIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 67.985.

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.B.I. SCAN BALTIC IN-VESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 67.985, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial, Série C n° 204 du 25 mars 1999. Les statuts ont été modifiés par la suite par acte du même notaire en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial, Série C n° 229 du 25 mars 2000.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Bereldange.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:
- 1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.
- 2. Nomination d'un liquidateur.
- 3. Pouvoirs du liquidateur.
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5. Divers
- II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (285.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.
 - V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Dott. Guido Puccio, commercialista, avec adresse professionnelle Via Aspromonte, 22, 23900 Lecco, Italie, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une indemnisation qui sera fixée par l'assemblée des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dennewald, N. Thoma, G. Streff, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 67, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

P. Frieders.

(07316/212/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

FINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 57.849.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 janvier 2003, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg. Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07303/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

I. BALDUR LTD, Société à esponsabilité limitée.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

STATUTES

The Registrar of Companies for England and Wales hereby certifies that XZ (SERVICES) LTD having by special resolution changed its name, is now incorporated under the name of I. BALDUR LTD. Given at Companies House, Cardiff, the December 5th, 2002.

The Companies acts 1985 to 1989

Company limited by shares

Memorandum and articles of association of I. BALDUR LTD

Incorporated in England & Wales on:

December 5th, 2002

Registration Number:

4592646

Private company limited by shares - Memorandum of association

- 1. The company's name is I. BALDUR LTD.
- 2. The registered office of the company will be situated in England and Wales.
- 3. The objects of the company are:
- 3.1 The business of general dealers and traders in all types of goods, equipment and services.
- 3.2 To manufacture, import, export, deal (both wholesale and retail) in any articles, components, or items and materials.
- 3.3 To carry on any other business which in the opinion of the Directors of the Company may seem capable of being conveniently carried out in connection with or as ancillary to any of the above businesses or to be calculated directly or indirectly to enhance the value of render more profitable any of the property of the Company or to further any of its objects.
- 3.4 To build, construct, maintain, alter, enlarge, demolish, remove or replace any buildings, works, plant and machinery necessary or convenient for the business of the Company or to join with any person, firm or company in doing any of the things aforesaid.
- 3.5 To purchase, exchange, hire or take on lease or otherwise acquire for any estate any real or personal property and any rights or privileges which the Company may think necessary or convenient for the purpose of its business without limitation.

- 3.6 To borrow or raise money upon such terms and on such security as the Company shall think fit and in particular by the issue or deposit of debentures or debenture stock (whether perpetual or not) and to secure the repayment of any money borrowed, raised or owing by mortgage or lien upon the hole or any part of the undertaking property and assets of the Company, both present and future, including its uncalled capital.
- 3.7 To purchase, subscribe for any otherwise acquire and hold and deal with any shares, stocks or securities and any other negotiable or transferable instruments.
- 3.8 To sell, exchange, lease, dispose of the whole or any part of the business of the company for such consideration as may be considered expedient and in particular for shares, stock or securities of any other company purchasing the same.
- 3.9 To draw, accept, endorse, negotiable, execute and issue promissory note, bills of exchange, scrip, warrants and other transferable or negotiable instruments.
- 3.10 To distribute among the Members of the Company any property or any proceeds of sale or disposition of any property of the Company, and for such purpose to distinguish and separate capital from profits, but so that no distribution amounting to a reduction of capitals be made except with the sanction for the time being required by law.
- 3.11 To purchase or otherwise acquire all or part of the business, or assets of any person, firm or company, carrying on or formed to carry on any business, and to pay cash or to issue any shares, stocks, debentures or debenture stock of this Company as the consideration for such purchase or acquisition and to undertake any liabilities or obligations, relating to the business or property so purchase or acquired.
- 3.12 To do all such other things as may be deemed incidental or conductive to the attainment of the above objects or any of them.
- 4. The liability of the members is limited.
- 5. The share capital of the Company is £ 1,000 ordinary shares of £ 1.- each.
- 6. The shares in the original or any increase capital of the Company may be issued with such preferred, deferred or other special rights or restrictions, whether in regard to dividend, voting return of capital or otherwise as the Company may from time to time determine, the rights and privileges attached to any of the shares of the Company may be modified, varied, abrogated or dealt with in accordance with the provisions for the time being of the Company's Articles of Association.

We the persons whose names and addresses are subscribed, wish to be formed into a Company pursuant to this Memorandum of Association, and agree to take the number of shares in the capital of the Company as set opposite our names.

M. Leary.

ARTICLES OF ASSOCIATION OF I. BALDUR LTD

Preliminary

- 1. The Company shall be a private company within the meaning of the Companies Act. 1985 (hereinafter referred to as «the Act»).
 - 2. The regulations contained in Table A in the Schedule to the Companies (Tables A to F).

Regulations 1985 as amended by the Companies (Tables A to F) (Amendment).

Regulations 1985 (hereinafter referred to as «Table A»), subject to the additions, exclusions and modifications hereinafter expressed shall constitute the Articles of the Company.

3. Regulations 6061, 64, 73, 74, 75, 81(e), 89, 94, 95, 96, 97 and 98 of Table A shall not apply to the Company.

General Meetings

4. In every notice calling a General Meeting of the Company there shall prominently appear a statement that a member who is entitled to attend and vote is entitled to appoint a proxy to attend and vote instead of that member and that the proxy need not be a member of the Company. Every notice calling a General Meeting of the company shall also be sent to the current Auditors of the Company.

Share Capital

- 5. The Company is a private company limited by shares, within the meaning of the Act.
- 6. The directors of the Company are authorised generally and unconditionally during the period of five years from the date of incorporation of the Company to allot, grant options over otherwise dispose of the original shares in the capital of the company to such persons at such times and on such conditions as they think fit, subject to the provisions of Section 80 of the Act.

- 7. (i) Subject to any direction to the contrary that may be given by Special Resolution of the Company in general meeting, any original shares for the time being un-issued and any new shares from time to time to be created shall, before they are issued, be offered to the members in proportion as nearly as possible to the nominal value of the existing shares held by them and such offer shall be made by notice specifying the number of shares to which the member is entitled and limiting a time within which the offer if not accepted shall be deemed to be declined, and after the expiration of such time or on receipt of an intimation from the member to whom the notice is given that the declines to accept the shares, the directors may dispose of the same in such manner as they think most beneficial to the Company. The provisions of Section 80 of the Act shall have effect only in so far as they are not inconsistent with this Article.
- (ii) In accordance with Section 91 (1) of the act. Section 89 (10) and Sections 90(1) to (6) inclusive of the Act shall not apply to the Company.
- 8. The Directors, in their absolute discretion, may decline to register the transfer of a share whether or not it be a fully paid share and no reason for the refusal need be given by the

The first sentence of regulation 24 of Table A shall not apply to the Company.

Appointments of Directors

- 9. The first director or directors of the Company shall be determined in writing by the subscribers to the Memorandum of Association.
- 10. Unless otherwise determined by ordinary resolution, the number of directors (other than alternate directors shall not be subject to any maximum, but) shall be not less than one.
- 11. A person may be appointed a director of the Company not withstanding that he has attained the age of seventy years and no director shall be liable to vacate office by reason only of his having attained that age or any other age.

Proceedings of directors

- 12. A director may vote as a director in regard to any contract or arrangement in which he is interested or upon any matter arising thereon, and if he shall so vote, his vote shall be counted and he shall be reckoned in estimation a quorum when any such contract or arrangement is under consideration.
- 13. The necessary quorum for the transaction of the business of the directors may be fixed by them and unless so fixed shall, when one director only is in office, be two. A person who holds office only as an alternate director shall, if his appointer is not present, be counted in the quorum.

Secretary

14. The first secretary or secretaries of the Company shall be determined in writing by the subscriber to the Memorandum of Association

Name and Address of Subscriber

LOGICPLAN LIMITED	C :
320 Petre Street Sheffield S4 8LU	Signature
VERDUN PROPERTY LTD	•
320 Petre Street Sheffield S4 8LU	Signature
Dated November 14th, 2002.	
Witness to the above signature:	
M. Leary	
320 Petre Street Sheffield S4 8LU	

M. Leary.

De la société de droit irlandais:

Constituée le:

N° de registre:

1. BALDUR LIMITED

05.12.2002

4592646

Au capital de: Mille Livres Sterling
Avec siège social: 330 Petrestreeet S48LU Sheffield UK

Conseil d'Administration: comme directeur Gouzee de Harven Michel

Dénomination du bureau de liaison: IBALDUR

Dotation de capital:

Est nommé directeur:

Monsieur Gouzee de Harven Michel
330, Petrestreet à S4 8LU Sheffield (UK)

Siège social du bureau de liaison:

Activité à Luxembourg:

43, avenue Goethe à L-1637 Luxembourg
Info graphiste

Info graphiste Editeur

Créateur événementiel

M. Gouzee de Harven Le rapporteur Assemblée Générale Extraordinaire de la société de droit anglais

Les associés de la société de droit anglais I. BALDUR LTD réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, ce 18 décembre 2002 ont décidé de l'ouverture d'un bureau de liaison à Luxembourg

Avec comme:

Dénomination du bureau de liaison: IBALDUR

Dotation de capital: deux mille cinq cents euros

Est nommé directeur: Monsieur Gouzee de Harven Michel

330 Petrestreet à S4 8LU Sheffield (UK)

Siège social du bureau de liaison: 43, rue Goethe à L-1637 Luxembourg

Activité à Luxembourg: Info graphiste

Editeur

Créateur événementiel

M. Gouzee de Harven

Le rapporteur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07401/000/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

INNOV' ACTIONS SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour INNOV' ACTIONS SERVICES

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07252/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

INNOV' ACTIONS SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour INNOV' ACTIONS SERVICES

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07251/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

INNOV' ACTIONS SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour INNOV' ACTIONS SERVICES

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07250/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

INNOV' ACTIONS SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 64.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour INNOV' ACTIONS SERVICES

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07249/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

SOLEIL DE PROVENCE S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6450 Echternach, 23, route de Luxembourg.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Eippers, maître-plafonnier-façadier en retraite, demeurant à L-6450 Echternach, 23, route de Luxembourg

et ses deux enfants uniques, ses fils

- 2.- Monsieur Alexandre Eippers, maître en droit, demeurant à L-6462 Echternach, 10, rue des Bons Malades.
- 3.- Monsieur Henri Eippers, journaliste, demeurant à L-6475 Echternach, 23, Rabatt.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société civile familiale, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code Civil.

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et, à l'exclusion de toutes opérations de caractère commercial:

l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion de tous biens mobiliers et immeubles.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

- Art. 3. La société prend la dénomination suivante: SOLEIL DE PROVENCE Société Civile Immobilière.
- La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.
- **Art. 4.** Le siège social est fixé à Echternach.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à deux mille sept cents euros (2.700,- €), divisé en quatre-vingt-dix (90) parts d'intérêt de trente euros (30,- €) chacune, réparties comme suit:

	1 Monsieur Pierre Eippers, maître-plafonnier-façadier en retraite, demeurant à L-6450 Echternach, 23, route	
(de Luxembourg, trente parts	30
	2 Monsieur Alexandre Eippers, maître en droit, demeurant à L-6462 Echternach, 10, rue des Bons Malades,	
1	trente parts	30
	3 Monsieur Henri Eippers, journaliste RTL, demeurant à L-6475 Echternach, 23, Rabatt, trente parts	30
	Total: quatre-vingt-dix parts	90

Toutes les parts d'intérêt sont entièrement libérées par les versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé.

Pour être opposable à la société, la cession doit être faite conformément à l'article 1690 du Code Civil. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 8. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts qui existent.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

- Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.
- Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins de trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré sur l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

- Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou des restrictions de l'objet social.
 - Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.
- Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2003 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant de frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de 700,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse du siège social est fixé à L-6450 Echternach, 23, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Pierre Eippers, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Echternach en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: P. Eippers, A. Eippers, H. Eippers, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 janvier 2003, vol. 354, fol. 52, case 5. – Reçu 13,50 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 2003.

H. Beck.

(90387/201/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2003.

CREDIT A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 35.676.

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

Le conseil d'administration est remplacé comme suit:

Monsieur Fostier Jacques, expert-comptable, rue du Centre à B-Fauvillers

Monsieur Heyse Luc, expert-fiscal, route d'Arlon 38 à L-8410 Steinfort

Monsieur Durand Christian, directeur commercial, à F-Charleville-Mézières.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Signature

Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 31, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07400/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange